



Appel à projet « TAP – Acti T'm »

La Commune d'USTARITZ s'est engagée dans la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires en Sept. 2014. Outre l'aménagement du temps scolaire, cette réforme invite à repenser les articulations entre le temps scolaire et les temps périscolaires, en plaçant l'enfant au cœur des préoccupations.

Dans le cadre de cette réforme, la Ville d'USTARITZ a souhaité mettre en place un Projet Educatif Territorial (PEdT), afin de construire, sur les temps périscolaires, une offre artistique, culturelle ou sportive cohérente.

La commune souhaite ainsi tirer profit de ces nouveaux temps d'activités pour accompagner les enfants des écoles publiques d'Ustaritz (Arruntz, Herauritz et Idekia), de l'école Privée St Vincent et de l'Ikastola, dans leur développement, les amener à se découvrir et à découvrir le monde qui les entoure, afin d'être un complément, une continuité à l'action éducative des parents et de l'école.

Il s'accompagne d'une volonté politique forte de la Municipalité de permettre à chaque enfant d'accéder à des parcours d'initiations et de découvertes riches et variés et **d'intégrer les associations locales dans ce dispositif.**

Ce projet vise à :

- **aider chaque enfant à construire sa personnalité pour apprendre à se respecter ;**
- **apprendre à tous le respect de l'autre, la tolérance, l'acceptation des différences et des valeurs de chacun ;**
- **aider les enfants à devenir responsables et respectueux des valeurs citoyennes ;**
- **développer la curiosité intellectuelle des enfants en leur faisant découvrir de nouvelles activités et diversifier leurs centres d'intérêts qui peuvent s'étendre en dehors du temps scolaires.**

Les activités doivent permettre aux jeunes de développer tout leur potentiel dans les domaines physiques et intellectuels, de la découverte, du jeu et de l'expression : elles sont adaptées à leurs possibilités et prennent en compte leurs intérêts afin de développer :

➤ **La capacité à vivre ensemble :**

- valorisation des diversités comme élément de richesse et comparaison ;
- respect et acceptation des règles ;
- coopération positive visant l'intérêt collectif.

➤ **L'autonomie :**

- capacité de travailler d'une manière personnelle, à la réalisation d'une tâche ;
- prise de conscience de la responsabilité individuelle au sein du groupe.

➤ **La créativité :**

- trouver son propre chemin pour résoudre des situations nouvelles ;
- développer la pensée critique.

Vous trouverez ci-dessous, le règlement présentant les critères d'éligibilités, les modalités d'instruction et le calendrier retenu.

I. **PERIMETRE D'ELIGIBILITE**

A. Porteur de projets :

Sont éligibles :

- Les associations dont l'objet est conforme aux activités proposées (cf .II)
- Les personnes qui justifient de qualifications reconnues soit par un diplôme, soit par une pratique éprouvée.

B. Caractéristiques des projets

Les projets seront organisés par cycle de vacances à vacances (soit 5 périodes d'environ 7 séances dans l'année) et proposés à des enfants répartis par tranches d'âge : GS/CP CE1/CE2 CM1/CM2.

Dans un souci de cohérence, les ateliers devront se dérouler sur au moins 1 période de l'année.

Les ateliers se déroulent sous la responsabilité de la Municipalité.

C. Modalités financières

- un financement sera accordé au porteur de projet :

- sur la base de 20€/h (TCC) pour l'intervenant (en fonction de son contenu et de sa durée ; à ce titre, l'équivalent de 2h de préparation pour 7h d'intervention sera également comptabilisé) ;

- la collectivité pourra prendre en charge une partie du matériel ou des fournitures nécessaires à la tenue de l'activité.

- les activités bénévoles seront conditionnées par la signature d'une charte.

D. Calendrier de réalisation de projets

Tous les projets devront être déposés en Mairie avant fin mars 2016.

Un comité (composé d'élus, de représentants du comité de pilotage, du responsable du Service Vie Scolaire/Jeunesse/Sports, de la responsable « Sports/Associations », des directeurs des ACM et de la coordinatrice TAP) se réunira afin de choisir les projets. Une réponse sera apportée aux porteurs de projets avant la fin du mois de mai.

II. Cadre et nature des projets

Les activités proposées dans le cadre du PEDT ont vocation à s'adresser à tous les enfants de 3 à 12 ans.

Toutefois, les appels à projet concerneront prioritairement les 6/12 ans.

Ils doivent :

- favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, sa créativité et ses aptitudes intellectuelles et physiques
- favoriser son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité dans un temps ludique, récréatif et éducatif.

Les projets concernent les activités se déroulant dans le cadre périscolaire et plus précisément :

- Les lundis, mardis et jeudis, de 15h30 à 16h30, pour les écoles d'Arruntz, Herauritz, Idekia et St Vincent ;
- Les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h45, pour l'Ikastola

Ils devront en outre, répondre aux exigences relatives à l'organisation des « Accueils Collectifs de Mineurs ».

III. Critères de sélection et modalités d'instruction des dossiers

L'ensemble des dossiers **complets** sera étudié.

Dans ce cadre, le comité sera particulièrement attentif à :

- la pertinence et l'originalité du ou des projets (au regard du contexte, des objectifs pédagogiques, des résultats attendus et des critères d'évaluation de l'activité
- la cohérence du projet par rapport à l'âge des enfants
- le montant budgétaire du projet
- la qualification et l'expérience des intervenants

La Commune pourra engager une phase d'échanges avec les candidats à l'issue de la 1^{ère} analyse afin de présenter les intervenants dédiés et expliquer le projet et les modalités de mise en œuvre.

IV. Calendrier

- Lancement de l'appel à projet : Décembre 2015

- Retrait des dossiers sur le site internet de la ville ou à l'accueil de la Mairie : Janvier/Février 2016

- Dépôt des dossiers : Mars 2016

- Réponse aux porteurs de projets : Mai 2016

V. Signature de la Convention

Les candidats dont les projets auront été retenus seront amenés à signer une convention précisant :

- modalités d'organisation/réalisation de l'activité
- le calendrier d'intervention
- les obligations respectives des parties
- autres dispositions particulières
- le montant de la subvention allouée



FICHE PROJET

2016-2017

MISE EN OEUVRE D'ACTIVITES DANS LE CADRE DES TAP

Une même structure peut proposer plusieurs activités.
Dans ce cas, renseigner une fiche par activité et par créneau horaire.

DOSSIER A REMPLIR ET A RETOURNER :

- Par mail : m.fagouet@ustaritz.fr / jeunesse.sports@ustaritz.fr
- Par voie postale :

Mairie d'USTARITZ – Service Vie Scolaire/Jeunesse/Sports
35, Place de la Mairie
64480 USTARITZ

Remise du dossier pour
le VENDREDI 25 MARS 2016

Organisme/Intervenant demandeur :

Statut du demandeur (association, indépendant, auto-entrepreneur...) :

.....
.....

Nom et adresse :

.....
.....
.....
.....

Interlocuteur : NOM : Prénom :

Fonction dans l'organisme :

Contact : Tél. : Mail :

Intervenant chargé de l'activité :

NOM : Prénom :

Qualification :

(Joindre un CV)

